



APLG

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC GAGNON

Duhamel, le 4 mai 2012

PAR COURRIEL

Commission régionale sur les ressources naturelles
et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)

**Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels
(PAFI) 2013-2014, UA 72-51**

Nous faisons suite à la demande de consultation publique sur les PAFI de l'Outaouais. Nos préoccupations se limitent à la partie nord de la municipalité de Duhamel, plus particulièrement le territoire entourant le lac Gagnon.

L'APLG est une société à but non lucratif qui représente les intérêts de ses membres. Tous les résidents permanents ou saisonniers du lac Gagnon et d'une partie de la rivière Petite-Nation sont éligibles à devenir membre de l'APLG en payant leur cotisation annuelle. Nous sommes fiers de compter parmi nos membres plus de 60 pour cent des 570 propriétaires au lac Gagnon. Nous représentons donc la majorité des résidents de cette partie nord de la municipalité de Duhamel.

Quoiqu'une proportion grandissante des résidents soit permanente, les villégiateurs représentent la grande majorité des propriétaires au lac Gagnon. Ceux-ci quittent la ville pour venir jouir de la nature. Les principales activités de loisirs de ces résidents, permanents ou villégiateurs, sont centrées sur le lac Gagnon et sa forêt environnante. On jouit d'activités nautiques mais aussi, de plus en plus, de randonnées dans la forêt sous toutes ses formes. Ce volet est important non seulement pour les résidents mais aussi pour leurs familles, leurs amis, leurs visiteurs et pour attirer des touristes qui contribuent à vitaliser la région.

La forêt publique doit donc être partagée par différents utilisateurs. Elle n'est plus seulement une source de matière première pour l'industrie forestière. On doit adapter son exploitation aux exigences d'une utilisation multifonctionnelle. Les intérêts des résidents ne sont pas moins importants que ceux des exploitants forestiers. D'autant plus que ces mêmes résidents sont des contribuables dont les impôts sont utilisés pour subventionner l'industrie forestière. Ces mesures de support sont parfois nécessaires pour maintenir l'industrie forestière en vie mais cela contribue aussi à justifier un meilleur partage de la forêt entre les exploitants forestiers et les résidents.

Notre région immédiate a beaucoup contribué à fournir du bois depuis un siècle. Notre forêt se régénère mais peu de secteurs sont à maturité. Nous demandons qu'on conserve des parcelles de territoire qui sont soit à maturité ou qui sont à proximité des résidents de façon à ce que ces résidents puissent jouir de leur juste part de la forêt, près des lieux maintenant occupés par cette nouvelle génération d'utilisateurs de la forêt.

Selon le PAFI de l'UA 72-51 plusieurs secteurs de notre région immédiate seraient sujets à des coupes forestières. Nous comprenons qu'il ne serait pas raisonnable d'espérer que toute la forêt environnante soit exclue des coupes forestières. Quoique bien des secteurs visés autour du lac Gagnon soient utilisés par les résidents, nous acceptons que certains de ceux-ci demeurent des secteurs sujets à la coupe forestière. Par contre nous demandons que soit protégé deux parcelles autour du lac Gagnon.

La première parcelle est encerclée en rouge sur la carte jointe ([Lafontaine.JPG](#)). Il s'agit d'une petite parcelle d'un boisé en régénération, située à côté d'une réserve biologique et d'une érablière, sous bail avec le gouvernement. La lisière de terrain entre le lac et cette parcelle représente la partie la plus développée du lac Gagnon. On y retrouve des résidences permanentes et des chalets sur chaque lot depuis plusieurs années. Le boisé à l'arrière de ces propriétés est utilisé pour la randonnée pédestre, le ski de fonds, la raquette. Plusieurs sentiers sont aménagés et balisés. Il s'agit aussi du flanc de la montagne qui donne son charme au lac Gagnon.

Une grande partie, au nord immédiat de cette parcelle a déjà été exploitée en 2006. À cette fin l'exploitant forestier a dégarni complètement de grandes surfaces pour construire des chemins d'accès inutilement large sur de longues distances, dans une pente sur les bords du lac. De plus, cette section a été la proie d'une tornade en 2006 et ce qui restait d'arbres à maturité a dû être récolté. Malgré nos efforts pour reboiser ce secteur, une génération de propriétaires devra vivre avec cette cicatrice dans leur environnement. Ceci n'aide pas les efforts des intervenants pour réduire le ruissellement et l'érosion des sols. Les résidents de ce secteur ne méritent pas qu'on leur enlève la seule parcelle à proximité qui permet une libre circulation dans un boisé attrayant. Nous demandons qu'on retire cette parcelle du PAFI.

Le deuxième secteur qui mérite une protection est situé à l'Est du lac Gagnon. Une section du sentier national, « la route des Zingues » serpente entre le lac Gagnon et le lac Preston. Notre préoccupation vise le plateau situé au nord de la limite sud de la Réserve Papineau-Labelle (voir carte [Preston.JPG](#)). Cette partie du chantier Preston est située sur

un plateau fragile car le sol meuble est mince. Ce sentier qui a été autorisé par le MRNF tire son attrait de la vue des alentours. Une coupe forestière dans ce milieu fragile anéantirait son attrait touristique que plusieurs organisations essaient de promouvoir. Il ne faudrait pas que les efforts légitimes de développement soient contrecarrés par une exploitation forestière dont les bénéfices à court terme ne font pas le poids à côté des avantages à long terme d'une exploitation touristique. Nous demandons donc que la partie du chantier Preston située entre le lac Gagnon et le lac Preston, de chaque côté du chemin du lac Gagnon Est, au nord de la limite sud de la Réserve Papineau-Labelle, soit retirée du PAFI.

André Brossard,
Président, APLG